

**Communiqué du POID :      Non aux suppressions de postes à ENGIE !**

Le groupe ENGIE, ex GDF-SUEZ, vient d'annoncer 1900 suppressions de postes.

Cette annonce intervient après que le Gouvernement ait décidé la cession par l'État de 4.6% du capital d'ENGIE, soit 1.26 milliard d'euros (arrêté du 11 janvier 2017 au JO).

En 2005, l'État possédait 100% du capital de Gaz de France, aujourd'hui il n'en détient plus que 28.7%.

Le service public du gaz a été privatisé en vertu de la directive européenne gaz n°98-30, adoptée à Bruxelles le 28 juin 1998 et en application de l'article 129B du traité de Maastricht qui stipule : « *la communauté européenne contribue au développement de réseaux transeuropéens dans les secteurs du transport, des télécommunications et de l'énergie...dans le cadre d'un système de marché ouvert où la concurrence est libre* ».

N'est-ce pas les actionnaires, qui pour faire toujours plus de profits et recevoir plus de dividendes, imposent aujourd'hui à la direction d'ENGIE d'opérer des baisses d'effectifs ?

En 2014, GDF-SUEZ (aujourd'hui ENGIE) a versé aux actionnaires 3.6 milliards d'euros, 200 Millions d'euros de plus que le bénéfice de l'entreprise, 3.4 milliards réalisé cette année-là.

Il est incontestable que l'ouverture des marchés de l'énergie suivie des privatisations n'ont profité ni aux personnels ni aux usagers.

Les conséquences pour les agents sont graves : suppressions de postes, attaques sur les rémunérations, sur le temps de travail, remises en cause des régimes particuliers de sécurité sociale et de retraites, asphyxie financière des activités sociales, etc.

Les conséquences sont tout aussi graves pour la population : sécurité d'approvisionnement, accès aux services publics, péréquation tarifaire et tarifs pratiqués. Sur ce dernier point, entre 2005 et 2016, l'ouverture à la concurrence a eu pour conséquence d'augmenter le prix du gaz de 66% et celui de l'électricité de près de 30% en conséquence de quoi 9 millions de personnes sont aujourd'hui en situation de précarité énergétique soit 1 foyer sur 6.

Face à ce constat désastreux, l'urgence de la situation appelle :

- à la renationalisation de Gaz de France et d'EDF en rompant avec les directives européennes,
- au retour aux monopoles publics du gaz et d'électricité,
- au retour à la péréquation tarifaire assurant des tarifs identiques sur tout le territoire,
- au retour intégral au Statut National du personnel.

Seule une assemblée constituante souveraine rompant avec les institutions antidémocratique de la 5<sup>ème</sup> république d'une part et des institutions de l'union européenne d'autre part permettra la renationalisation de Gaz de France, d'EDF et de toutes les entreprises privatisées rétablissant tous les services publics.

**C'est la position défendue par les candidats du POID aux élections législatives.**